



L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°12 du 15 Novembre 2019

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL



Engagements pour la phase 2

U15 U14 à 8

A faire via footclubs

avant le 15 Décembre 2019





COMMISSION DES ARBITRES

Procès-Verbal n° 8 de la COMMISSION DES ARBITRES

Réunion du :	15/11/19
Présidence :	M. Claude BOUILLET
Secrétariat :	M. Jean Louis CABARDOS
Désignations :	SENIORS - Mrs BOUILLET Claude – DAUPHIN Claude JEUNES - Mme COLLAVOLI Marie – Mrs LAUGIER Jean-Marc - ROMIEUX Claude -

Indisponibilités Arbitres :

- CONSTANT C : 22 au 24/11 – 6 au 8/12
- DELLEVA G : 22 au 26/11
- BEDDOUR N : 1 au 31/12
- HIDRI M : 12/11 au 8/12
- MOHAMEDI Z : 10 et 11/11
- PELLAN F : 27/12 au 6/1- 18 au 20/1 – 7 au 10/2
- SAMBOEUF B : 24/11
- MAILLET A : 10/11
- RICO C : 17/11
- GALAUP T : 23 et 24/11

Demandes d'Arbitres :

- VERGEZE : match du 10/11
- SAUVETERRE : matches des 3 et 10/11
- BAGARD : match du 24/11
-

Courriers Reçus :

- TALBI Y : absence du 10/11
- FARCY F : concernant ses dispos
-

Informations :

- La CDA a validé le Règlement Intérieur de la Commission de District de l'Arbitrage.
- La prochaine réunion de la CDA est fixée au mardi 26/11 à 19h.

Procès-verbal n°7 de la Commission des Arbitres
Pôle « Administratif et Communication »

Réunion du :	Vendredi 08 Novembre 2019
À :	14h00 - DGL
Responsable :	M. Christian MAUREL
Présents :	MM. Saïd ANOUNE, Gaston BOUSSARIE, Pierre COURET, Claude DAUPHIN, Jean-Marc LAUGIER

Rappel :

Les mesures administratives prononcées sont inscrites dans le dossier de l'arbitre concerné. Le club qu'il représente est notifié par courriel officiel.

DOSSIER DE M. [REDACTED] : Non-respect des obligations administratives découlant de sa fonction

La Commission,
 Jugeant en premier ressort,
 Considérant que cet arbitre officiel n'a pas adressé de rapport disciplinaire obligatoire pour la rencontre pour laquelle il a été désigné, **le 03.11.2019 en D 3 Seniors,**

Par ces motifs,
- INFLIGE à M. [REDACTED] un week-end de non désignation, le 30-11 et 01-12/ 2019

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de séance
 C. MAUREL

Le Secrétaire de séance
 S. ANOUNE

Procès-verbal n°6 de la Commission des Arbitres
Pôle « Administratif et Communication »

Réunion du :	Lundi 04 Novembre 2019
À :	18h30 - DGL
Responsable :	M. Christian MAUREL
Présents :	MM. Saïd ANOUNE, Gaston BOUSSARIE, Pierre COURET, Claude DAUPHIN, Jean-Marc LAUGIER

Rappel :

Les mesures administratives prononcées sont inscrites dans le dossier de l'arbitre concerné. Le club qu'il représente est notifié par courriel officiel.

Conformément aux dispositions du statut des Arbitres du football de la FFF, pour l'appréciation des faits, notamment ceux se rapportant à la discipline, les déclarations d'un délégué ou de toute autre personne assurant une fonction officielle au moment des faits doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.

DOSSIER DE M. [REDACTED] : Pour non-respect d'une désignation à un match du 28/09/2019, et non-respect des horaires d'une désignation à un match du 06/10/2019, avec une tenue civile négligée. et pour insuffisance administrative dans l'établissement de la feuille de match du 13/10/2019

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Attendu qu'il ressort que vous dites:

Que la désignation du 28/09/2019 n'était pas sur mon site.

Et être arrivé avec du retard au match le 06/10/2019, je suis arrivé au stade dans une tenue inadaptée pour un arbitre (short et sac à dos) parce que je me suis oubliée, et lever à 9h00, c'est pour cela que je me suis mal habillé pour aller plus vite,

Pour le match du 13/10/2019 je n'ai pas marqué mon non et des délégués car je ne savais pas qu'il fallait le faire car je n'avais pas appris sur une feuille papier mai que sur une tablette.

Par ces motifs,

- INFLIGE à M. [REDACTED] : La section estime la sanction suffisante vous concernant et vous rétablit dans vos droits à compter du 16/11/2019.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de séance

C. MAUREL

Le Secrétaire de séance

S. ANOUNE





L'OFFICIEL

N°12 du 15 Novembre 2019



COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS

REUNION DU 14 Novembre 2019

PV N° 15

PRESIDENT : MR Jean Marie ROUFFIAC

PRESENTS : MME MENUDIER Cendrine. MRS Patrick AURILLON. Gérard GOUTTEBARON. Claude LUGUEL.

MISE A JOUR DU CALENDRIER

Dept 4 Poule A

La rencontre SALINDRES FC / FC ST MARTIN DE VALGALGUES du 22/09/2019 est fixée au 14/11/2019 à 20h00 sur le terrain LOU FRIGOULOU (Accord des deux clubs)

La rencontre inversée FC ST MARTIN DE VALGALGUES / FC CANAULES du 20/10/2019 est fixée au Mercredi 20/11/2019 à 20h00 sur le terrain LOU FRIGOULOU (Accord des deux clubs)

Dep 4 Poule C

La rencontre PONT ST ESPRIT 2 / BELLEGARDE 2 du 10/11 /2019 est fixée au dimanche 17/11/2019 à 15h00 sur le terrain de Pont St Esprit

MODIFICATIONS AU CALENDRIER

COUPE OCCITANIE

- La rencontre GALLARGUES / MARVEJOLS initialement prévue le dimanche 17/11/2019 est avancée au samedi 16/11/2019 à 15h00 sur le terrain de GALLARGUES

COUPE GARD LOZERE

- La rencontre NIMES ATHLETIC PAYS D'UZES du 20/11/2019 est refixée au jeudi 21/11/2019 à 20h00 sur le terrain MARCEL ROUVIERE 1 à NIMES (Accord des deux clubs - créneau horaire)
- La rencontre LE VIGAN / FC VAL DE CEZE est reprogrammée au Jeudi 21/11/2019 à 20h30 sur le terrain municipal du VIGAN (Accord des deux clubs)

COUPE ANDRE GRANIER

- La rencontre CENDRAS / ST CHRISTOL LEZ ALES est inversée (Problème d'éclairage) et se jouera le 20/11/2019 à 20h00 sur le complexe du ROURET à ST CHRISTOL LEZ ALES (Accord des deux clubs)

FORFAIT EN CHAMPIONNAT

Dept 3 Poule C

Par courrier en date du 14/11/2019 le Président du club de REMOULINS FOOT CLUB nous informe du forfait général de son équipe.

Les points pris par les équipes ayant rencontré REMOULINS sont annulés.

Chaque équipe est désormais exemptée de la journée où elle devait rencontrer REMOULINS FC.

Le classement de la poule C de D3 est modifié en conséquence.

HOMOLOGATIONS

Dep 3 Poule B

La rencontre FC STJEANNAIS / SALINDRES AS 1 du 10/11/2019, SALINDRES est déclaré forfait moins 1 pt au Classement.

Dep 4 Poule B

La rencontre SUMENE ES 3 / US LA REGORDANE 2 du 10/11/2019, US LA REGORDANE 2 est déclaré forfait moins 1 pt au Classement.

Dep 4 Poule B

La rencontre SA CIGALOIS 2 / UCHAUD GC 2 du 10/11/2019, UCHAUD GC 2 est déclaré forfait moins 1 pt au Classement



COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 14 NOVEMBRE 2019 – PV N°13

Président : Mr BARLAGUET Bernard

Adjoint : Mr RIEU Jean-Pierre

Membres : MRS AURILLON Patrick BROCC Stéphan CERPEDES Louis TASTEVIN Jean Marie LASGOUTE Denis FABIANI Jean Jacques. HOURS Emile.

I - FORFAIT EN CHAMPIONNAT

U15 brassage avenir poule D

Match JONQUIERES/ RC ST LAURENT CANBIER2 du 10.11.2019

Vu le courrier du RCSL2 en date du vendredi 8 novembre nous informant du forfait de leur équipe- match perdu par forfait moins 1 pt au classement

U15 Brassage avenir poule G

Match ROUSSON/ST JULIEN DES ROSIERS2 du 09.11.2019

Vu le courrier du club de ST JULIEN ROSIERS2 en date du vendredi 8 /11/2019 nous informant du forfait de leur équipe- match perdu par forfait moins 1 pt au classement.



L'OFFICIEL

N°12 du 15 Novembre 2019

II - REPORT MATCH U15 A 8

Suite au courrier de VAUVERT- la rencontre GARONS 2 VAUVERT2est **reportée au samedi 30 novembre 2019 à 15h00.**

Info clubs : coupe Gard Lozère U17, concernant le club EFC Beaucaire il faut lire EFC Beaucaire 2.

FOOT U 15 à 8 pour ce championnat il est impératif d'utiliser les tablettes (FMI)attention aux amendes

COUPE GARD LOZERE U17

Concernant l'équipe EFC BEAUCAIRE, il faut lire EFC BEAUCAIRE 2.

COUPE OCCITANIE U17 : 1/64ème DE FINALE SE JOUERA LE SAMEDI 23/11/2019 à 14H30

O.ALES (R2) / SPORTS DEUX CŒURS(R1)
NIMES CASTANET/BAGNOLS PONT(R2)
N LASSALLIEN R1 / EFC BEAUCAIRE R1
POULX 'D) /US TREFLE (D)
FOOT TERRE DE CAMARGUES(D)/ NIMES OLYMPIQUE R2
ST MARTIN.ST AMB (D) / VERGEZE (D)



COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

PV N° 10 du 8 Novembre 2019

Président : Didier CASANADA

Présents : Mmes BADAUI Fatiha, GRECO Nadine, Mrs ROMAGNOLE Sauveur.

Excusés : Mrs COUDERC Guy, OLIVET Daniel, LASGOUTE Denis, RIEU J Pierre .

Rappel Règlement

Art 6 : Système des Epreuves

- 1- les dispositions de l'article 97 des règlements généraux du District s'appliquent dans leur intégralité.
 - 2- En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission d'organisation pourra décider du nombre de phases et si les rencontres se disputent en match aller simple ou en matchs aller retour. Ces informations seront communiquées aux clubs avant le début du championnat.
 - 3- Lors de ces rencontres, des défis technique devront être effectués par les joueurs.
- Les résultats de ces défis techniques sont consignés sur une feuille qui devra impérativement être retournée au district, complétée et signée, dans les 48 heures suivant le match.
- En complément de l'alinéa 1, le barème suivant sera appliqué
- Défi gagné : 2 Points
 - Défi Perdu : 1 Point
 - Défi non réalisé : 0 Point



L'OFFICIEL

N°12 du 15 Novembre 2019

- Feuille de défi non retournée : 0 Point au club recevant ou désigné comme tel (avec application des dispositions de l'article 53 des règlements généraux du district) le club visiteur ou désigné comme tel sera déclaré vainqueur du défi par pénalité.

Art 6 Bis – Départage dans une même poule

Pour cette épreuve, les dispositions de l'article 92 des règlements généraux du district ne s'appliquent pas.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes dans une même poule et à l'issue d'une phase, sera classé immédiatement avant le ou les autres clubs ex aequo avec lui, le club qui au cours de la phase, aura cumulé le plus de points « défis technique » tels que définis à l'article 6 alinéa 3 des présents règlements.

Si toutefois une égalité persistait, les dispositions de l'article 92 des règlements généraux du district s'appliqueraient.

CATEGORIE U12

MODIFICATION Dates Phase 2

16 – 23 – 30 Novembre

7 Décembre : Futsal

14 Décembre Journée de Rattrapage

Le FESTIVAL JP ROUX est reporté au 11 JANVIER

Nouvelle Equipes en U12 : Esp Nîmoise 1 – Chemin Bas 3

CATEGORIE U12/U13

Forfait du 27/10

Poule M Le Collet / Raia **Forfait de Raia**

Poule O Regordane / Vergeze **Forfait de Vergeze**

Caissargues 2 Intègre la poule D Niveau 2

U12/U13 PHASE 3 (à partir de janvier)

➤ MODIFICATION FAITE EN FONCTIONS DES EQUIPES

N1

2 Premiers de chaque poule de la Phase 2 N1 (24 équipes)

1er du N2 (9) + les 3 meilleurs 2em N2 (12 équipes)

6 poules de 6 (36 équipes)

N2

3em et 4em de chaque poule N1 de la phase 2 (24 équipes)

2em (9) N2 et meilleurs 3em du N2 (3) de la phase 2 (12 équipes)

6 Poules de 6 (36 équipes)

N3

5em de chaque poule N1 Phase 2 (12 Equipes)

Reste des 3 em (6) N2 + 4 em (9) et 5 em (9) N2 et 6em (2)

Les Poules seront faites en fonctions des équipes engagées

Les clubs doivent impérativement rentrer leurs résultats sur FOOTCLUBS

(Avant le LUNDI Matin) Si le match est NON JOUE merci de le notifier

Tout ceci pour faciliter les reprogrammations des matchs

Au niveau du secrétariat et de la commission.



FOOT ANIMATION U6 A U11

Les Plateaux pour le Efc Beaucaire à Domicile démarrent à 13h30

U6 Bellegarde supprime son équipe
U10/U11 Ter de Camargue 1 équipe supplémentaire R2
U10/U11 Académie univers 1 équipe supplémentaire (élite) R2
U10/U11 Le Vigan supprime 1 équipe U10/U11 et Inscrit 1 équipe U10 R2
U10/U11 Caissargues en Elite R2
U10/U11 St Privat Mons 1 équipe supplémentaire R2
U8/U9 Caissargues 1 équipe en plus R2
U8/U9 Ter de Camargue 1 équipe en plus R2

PRATIQUE Féminine saison 2019/2020

Rassemblements : U6/U7/U8/U9

U10/U11 Plateaux Féminins : **AUTORISE** U10/U11/U12

Le District va organiser un tour de coupe **PITCH Féminines**, les clubs intéressés peuvent s'inscrire par mail

Joueuses autorisées : U12- U13 et 3 U11 MAX.

La commission va essayer de mettre en place une **poule uniquement féminine pour la phase 3 en U12/U13 à partir du mois de janvier, les clubs intéressés peuvent se manifester auprès du district « commission foot animation ».**

Clubs intéressés : Quissac-Vergeze-N Metropole-FC Milhau-Montpezat –Regordane

Le tour de Coupe Pitch sera joué le **SAMEDI 11 JANVIER 2020** (Féminine) à cet issu : 4 Clubs seront qualifiés pour la Finale Départementale (samedi 4 avril 2020)

RAPPEL

Vous devez utiliser les feuilles de plateaux mises en ligne sur le site du district (rubrique documents, foot animation)

Vous devez indiquer le numéro du plateau, vos noms et numéro de licence, votre numéro de téléphone ainsi que celle des joueurs avec leur date de naissance.

Afin d'éviter une amende prévenez le club recevant et le district de votre forfait

LE BAREME DES AMENDES SERA APPLIQUE À LA DEUXIEME ROTATION.

Procès-Verbal N° 2 du PERMIS DE CONDUIRE UNE EQUIPE DE JEUNES

Réunion : du 14 Novembre 2019

Présents : Mme COLLAVOLI Marie, Mrs, ALPHON-LAYRE Arnold, LASGOUTE Denis, RIEU Jean-Pierre,

Excusés : Mrs, ALCARAZ Frédéric, ROCHETTE Lionel, LAUGIER Jean-Marc.

Les clubs suivants doivent **URGEMENT** envoyer par retour de mail le nom de leur éducateur responsable d'équipe :

U18/U19

- LEINS – ENT COSTIERES – FOURQUES – BARJAC – N.CASTANET – ST PRIVAT MONS –

U17/U16

- ENT COSTIERES - N.CASTANET –

U15/14

- FOOT TERRE DE CAMARGUE – OAC – BESSEGES ST AMBROIX

Passé la date du 22/11/2019, les dossiers seront transmis à la CSR (Article 5 du permis de conduire une équipe de jeunes)



COMMISSION TECHNIQUE ET SELECTION

Réunion du 12 Novembre 2019

PV N° 13

Présents : Mrs. A. Alphon-Layre (psdt Com. Tech.), F. Alcaraz (CTD PPF) et L. Rochette (CTD DAP).

RASSEMBLEMENT FFF U6F U7F U8F U9F

Le SAMEDI 9 NOVEMBRE a eu lieu un rassemblement fédéral U6F U7F U8F U9F EN FOOT à 4.

Sur ST GENIES MALGOIRES, 42 FILLES présentes, 7 clubs représentés.

Les CLUBS présents : US REGORDANE, FFFNMG, STADE BEAUCAIRE, OAC, FCCLA, FC CALVISSON, FC CANABIER.

Sous la responsabilité du cadre technique ROCHETTE Lionel, COLLADO Michel et DAYHKI Ryan (SERVICE CIVIQUE PEF).

La Commission Technique du District Gard Lozère remercie chaleureusement l'équipe dirigeante de L'US REGORDANE pour la mise à disposition des installations sportives et leur hospitalité.



HOMOLOGATIONS

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 3 B

POULE B1030 C

JOURNEE DU 10.11.19 D

FC ST JEANNAI 1 3-0F SALINDRES AS 1 E

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4 B

POULE B1030 C

JOURNEE DU 10.11.19 D

SUMENE ES 3 3-0F U. S. LA REGO 2 E

SA CIGALOIS 2 3-0F UCHAUD GC 2 E

DEPARTEMENTAL 4 LOZERE B

POULE B1030 C

JOURNEE DU 08.09.19 D

LE BUISSON ES 3 3-1 MARVEJOLS S. 2 E

*P-1 F

U15/U14 BRASSAGE AVENIR B

POULE D1181 C

JOURNEE DU 10.11.19 D

JONQUIERES FC 1 3-0F ST L.ARBRES/C 2 E

POULE G1181 C

JOURNEE DU 09.11.19 D

ROUSSON AV S 1 3-0F ST JULIEN ROS 2 E

Beucaire futsal : l'élite en tête

Beucaire futsal a pris le pouvoir dans la poule B de division 2. Le week-end dernier, lors d'un match comptant pour la cinquième journée, les Gardois sont allés s'imposer 1-2 à Plaisance. C'est leur quatrième victoire après celles obtenues pour l'ouverture face à Dijon (7-1) puis Furiani (6-1) et Kingersheim (5-3). Leur seule revers, les hommes de Yoann Soum l'ont concédé lors de la deuxième journée face à Neuhoof (2-1). L'objectif, c'est clairement de retrouver l'élite que les Gardois ont fréquenté la saison dernière et qu'ils regrettent encore d'avoir dû quitter.

Pour y parvenir, Beaucaire futsal a préservé la quasi totalité de son effectif qu'il a renforcé notamment par l'arrivée d'un Lituanien. « *C'est le premier de chaque groupe qui monte* », signale le président qui précise que la première place se jouera entre son équipe, bien évidemment, mais aussi Bastia que son équipe reçoit justement ce samedi à l'occasion de la sixième journée.

Beucaire a grandi vite. Le club est né en 2007. C'est dire les paliers qu'il a franchis en peu de temps. Cette réussite, le club gardois la doit à un homme en particulier, Yoann Soum. D'ailleurs, récemment, à l'occasion du match face à Kingersheim, il a reçu des mains de Francis Anjolras, le président du district Gard-Lozère, la médaille de bronze de la jeunesse et des sports. « *C'est une belle reconnaissance pour tout le travail qui a été effectué dans le club dans un contexte financier pas forcément favorable* » dit modestement le président.

Aujourd'hui, Beaucaire futsal, ce sont deux équipes seniors, une en D2 donc et la réserve en régional, et une centaine de licenciés dont soixante jeunes dans une académie. Beaucaire futsal, c'est aussi un partenariat avec le Stade beaucairois qui a donné naissance à Booster, une association qui a créé un espace de vie social. « *Avec le Stade beaucairois, on fait des actions en commun. Ça touche notamment à la parité, à la mixité* », dit encore Yoann Soum à la tête d'un club qui, non content de pratiquer le foot dans l'antichambre de l'élite du futsal, est aussi dans la ville un véritable lien social.